

BANDES RIVERAINES

Une bande riveraine est une ceinture de végétation naturelle et permanente composée de plantes herbacées, d'arbres et d'arbustes, entourant un plan d'eau.

Elle constitue une zone de transition entre le lac et la zone terrestre. Elle mesure entre 10 et 15 mètres de largeur tout dépendamment de l'inclinaison du terrain.

Le rôle de la bande riveraine :

- ◇ Stabilise les berges;
- ◇ Filtre les polluants;
- ◇ Absorbe les éléments nutritifs qui nourrissent les algues nuisibles;
- ◇ Réduit le ruissellement;
- ◇ Réduit les risques d'érosion;
- ◇ Prévient le réchauffement du lac;
- ◇ Procure un habitat et de la nourriture à la faune aquatique;
- ◇ Prévient les inondations;
- ◇ Protège des vagues;
- ◇ Contribue à la beauté du lac.

COMMENT CRÉER SA BANDE RIVERAINE

La façon plus simple consiste à laisser pousser la végétation en cessant de tondre et de couper les espèces présentes le long de votre cours d'eau. Cette action permettra de laisser la nature choisir à votre place et vous donnera une bande riveraine adaptée au milieu.

Advenant le non-fonctionnement de la première méthode, il faudra procéder à la plantation d'herbacés, d'arbustes et d'arbres. À cette étape, vous pourrez faire appel à un horticulteur ou à un organisme des bassins versants de la région.

LES ÉTAPES À SUIVRE

Tout d'abord, avant d'entreprendre la plantation, il est important de connaître les conditions qui prévalent dans la zone visée soit :

- ◇ La ligne des hautes eaux;
- ◇ La largeur de la rive (10 ou 15 mètres);
- ◇ L'inclinaison de la pente;
- ◇ La zone de rusticité;
- ◇ La stabilisation de la rive;
- ◇ Le type de sol et son niveau d'humidité;
- ◇ Le niveau d'ensoleillement;

- ◇ Les éléments naturels et présents;
- ◇ L'emplacement projeté de la fenêtre ou de l'accès au lac.

Ensuite, il faudra procéder à la sélection des végétaux qui répondront aux critères mentionnés plus haut, soit en choisissant l'endroit et la plante idéale, des espèces diversifiées et de taille différente, tout en excluant les espèces indésirables.

Restaurer sa bande riveraine est un geste simple qui contribuera à la préservation de la qualité du milieu aquatique et vous fera profiter de ses nombreux avantages... car contrairement aux croyances, elle n'obstrue pas nécessairement la vue sur un plan d'eau!